

---

## “Les monopoles sociaux ont été supprimés par l'Europe”



**Claude Reichman**

Président du Mouvement  
pour la liberté de la protection sociale

**L**e monopole de la Sécurité sociale n'est pas simplement menacé. Il n'existe plus. Plusieurs milliers de professionnels indépendants se sont d'ores et déjà désaffiliés, comme l'ont fait quelques centaines de salariés. A ma connaissance, aucun employeur n'a été poursuivi jusqu'à présent. C'est François Mitterrand qui a sacrifié le monopole de la Sécu sur l'autel de l'Europe en paraphant l'Acte unique, en 1986. En effet, les Etats membres s'étaient alors engagés à laisser librement circuler sur leurs territoires les marchandises, les personnes et les services à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1993. Pour faciliter la liberté d'installation dans tout pays de l'Union, ils décidèrent de supprimer les monopoles sociaux et édictèrent, à cet effet, deux directives en 1992 qui devaient être transposées dans le droit français avant le 1<sup>er</sup> juillet 1994. La France s'est exécutée pour la partie qui concernait les compagnies d'assurances et les institutions de prévoyance. Mais il a fallu attendre l'ordonnance d'avril 2001 pour que ce soit chose faite pour les mutuelles. C'est dire le degré de résistance de la France !

Depuis cette date, la couverture de l'intégralité des risques relevant du régime légal de Sécurité sociale (maladie, retraite, accidents du travail et chômage) est ouverte à la concurrence. En clair, les Français peuvent s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances, d'une institution de prévoyance ou d'une mutuelle – à moins qu'ils ne préfèrent rester à la Sécu. Reste à leur faire savoir... Le 29 octobre dernier, interrogé sur l'abrogation des monopoles en matière de protection sociale, Serge Larüe-Charlus, chargé de mission auprès du ministre de la Santé, a fait cette réponse édifiante au Dr Jean-Pierre Esquirol, secrétaire général du conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes : « Le ministère est parfaitement au courant, mais, pour le moment, le ministre nous a dit que ce serait un suicide politique d'annoncer une chose pareille. » Bel aveu. Je ne vois pas ce que craint le gouvernement. Je n'ai jamais vu des gens descendre dans la rue pour protester quand on leur rend du pouvoir d'achat !

Depuis dix ans, nous nous battons pour pouvoir nous assurer librement. Nous avons demandé aux tribunaux français de nous donner raison, mais ils sont aux ordres du pouvoir. A présent, nous sommes déterminés à déposer des plaintes au pénal contre tous les organismes qui prétendent assujettir les Français contre leur gré et à faire sanctionner aussi les magistrats qui, depuis 1994, ont violé les lois de la République en condamnant parfois lourdement des requérants qui étaient totalement dans leur droit. ●